DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024-CM/063 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS DE HELL-BOURG

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 19 juin 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 11 juin 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin à 17h20, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Marie Sidoleine - DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann Thierry - PAUSE Jean Claude - GEVIA Marie Catherine - HOAREAU Marie Nathalie - TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella Marie-Line – GARRYER Patrick François - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina Marie Océane – TECHER Sophie – ROBERT Laurencine Sarah - ELISABETH Vincent Marc André - SISAHAYE Teddy.

Absents : ELISABETH Marie Jeanne - MOREAU Jules Mario - FOUASSIN Stéphane Michel Marcel Guy - CHARLEMAGNE Jules Thierry - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine - FANNIO Anaïs Cindy - ECLAPIER Eric Emmanuel - PAPAYA Mélissa Marie Elsa - ELISABETH Karine.

Ont voté par procuration : CHARLEMAGNE Jules Thierry (procuration donnée à LUCILLY Harry) - BRANCALIN Sandrine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) - FANNIO Anaïs Cindy (procuration donnée à GEVIA Marie Catherine).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent Marc André.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 27.06.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-063-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Groupement des Agriculteurs de Hell-Bourg (G.A.H) dispose d'une résidence sise au 2ter rue Amiral Lacaze Hell-Bourg où est domiciliée son siège social.

Cette bâtisse très ancienne nécessite des travaux de rénovation afin de permettre l'accueil de ses adhérents et des partenaires, dans un espace propice aux échanges de travail.

Les travaux concernent principalement l'étanchéité de la toiture et la peinture de la totalité de la structure

.

Malgré tous les efforts du G.A.H dans la recherche de mécénat, il ne dispose pas de l'enveloppe nécessaire pour couvrir l'ensemble des dépenses.
C'est pourquoi, le groupement sollicite le concours de la collectivité à hauteur de 11 400€ pour couvrir cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention supplémentaire de 11 400 € au Groupement des Agriculteurs de Hell-Bourg (G.A.H).**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2024 chapitre « Subvention exceptionnelle ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

ELISABETH Vincent Marc André

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20240618-2024-CM-063-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024